

COMMUNE DE JOB

SEANCE DU 29 MARS 2024

Date de la convocation : 22/03/2024

Le Conseil Municipal de JOB, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie le 29 mars 2024 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DAUPHIN François, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. DAUPHIN François, Mmes COL Sylvie, ROLHION Annie, M. ARTAUD Nans, Mme BEAL Alexandra, MM. CARTADE Pierre, CHARDON Pierre, TAILLANDIER Pascal.

Procurations : Mme BERTHEOL Sophie à M. DAUPHIN François

Mme GAY DES COMBES Mélody à M. CHARDON Pierre

Absents excusés : Mme BRUNEL Virginie, MM. DURET Stéphane, GOUTTE Gérard

Absente : Mme FABRY Régine

Secrétaire : Mme COL Sylvie

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du registre des délibérations de la réunion du 16 février 2024.

N° 1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme ROLHION Annie délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. DAUPHIN François, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :
1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL <i>Commune</i>						
Résultats reportés	—	120 000 00	84 891 79	—	—	35 108 21
Opérations de l'exercice	663 852 07	879 868 04	596 176 59	619 570 48	1 260 024 66	1 499 438 52
TOTAUX	663 852 07	999 868 04	681 068 38	619 570 48	1 344 916 45	1 619 438 52
Résultats de clôture	—	336 015 97	61 493 90	—	—	274 522 07
Restes à réaliser	—	—	400 269 09	258 504 00	400 269 09	258 504 00
TOTAUX CUMULÉS	663 852 07	999 868 04	1 081 333 38	878 074 48	1 745 185 45	1 877 942 52
RÉSULTATS DÉFINITIFS	—	336 015 97	203 258 00	—	—	132 757 07
COMPTE ANNEXE POUR <i>Bois de l'Ecole</i>						
Résultats reportés	—	1 431 48	—	—	—	1 431 48
Opérations de l'exercice	6 518 65	6 928 00	—	—	6 518 65	6 928 00
TOTAUX	6 518 65	8 359 48	—	—	6 518 65	8 359 48
Résultats de clôture	—	1 821 03	—	—	—	1 821 03
Restes à réaliser	—	—	—	—	—	—
TOTAUX CUMULÉS	6 518 65	8 359 48	—	—	6 518 65	8 359 48
RÉSULTATS DÉFINITIFS	—	1 821 03	—	—	—	1 821 03

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL <i>Eau et assainissement</i>						
Résultats reportés	—	18 000 00	—	111 034 32	—	129 034 32
Opérations de l'exercice	93 185 38	116 968 86	36 579 16	59 040 04	129 765 44	176 008 90
TOTAUX	93 185 38	134 968 86	36 579 16	170 074 36	129 765 44	205 043 22
Résultats de clôture	—	41 782 88	—	133 455 20	—	175 238 08
Restes à réaliser	—	—	95 320 00	23 461 00	95 320 00	23 461 00
TOTAUX CUMULÉS	93 185 38	134 968 86	131 899 16	193 535 36	129 765 44	228 504 22
RÉSULTATS DÉFINITIFS	—	41 782 88	—	61 636 20	—	103 419 08

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSES PAR MONSIEUR SOLEILHAC – BUDGET COMMUNE – CAISSE DES ECOLES – EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par les Receveurs, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 3 : AFFECTATION DE RESULTATS – BUDGET COMMUNAL

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	216 015,97 €
Résultat antérieur reporté :	120 000,00 €
Résultat à affecter :	336 015,97 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé d'investissement :	- 61 493,90 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 141 765,00 €
Déficit :	203 258,90 €

L'affectation de 336 015,97 € sera la suivante :

* 236 015,97 € en réserves en investissement

* 100 000,00 € en report en fonctionnement

N° 4 : AFFECTATION DE RESULTATS – BUDGET EAU ET ASSANISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	23 782,88 €
--------------------------	-------------

Résultat antérieur reporté :	18 000,00 €
Résultat à affecter :	41 782,88 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé d'investissement :	133 495,20 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 71 859 €
Excédent :	61 636,20 €

L'affectation de 41 782,88 € sera la suivante :

- * 11 782,88 € en réserves en investissement
- * 30 000,00 € en report en fonctionnement

N° 5 : AFFECTATION DE RESULTATS – BUDGET CAISSE DES ECOLES

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice :	389,55 €
Résultat antérieur reporté :	1 431,48 €

Résultat à affecter : 1 821,03 €
en report de fonctionnement

N° 6 : SUBVENTIONS COMMUNALES ANNEE 2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin d'établir le Budget Primitif de 2024, il y aurait lieu de fixer le montant des subventions à allouer aux associations et organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder pour 2024 les subventions suivantes :

AS JOB	1 087,00 €
Amicale laïque	900,00 €
Société de chasse	200,00 €
Club St Loup	500,00 €
Assoc. Gymnastique Volontaire de JOB	600,00 €
Anciens combattants de JOB	100,00 €
Syndicat d'initiative	600,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de JOB	500,00 €
Réserve	1 413,00 €
OCCE	2 500,00 €

N° 7 : TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux des impôts locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 10 voix pour, de ne pas modifier les taux des taxes pour 2024 qui restent comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 33,27 %
- Taxe foncière (non bâti) : 65,62 %
- Taxe d'habitation : 7,82 %

**N° 8 : DEMANDE DE SUBVENTION – RENOUELEMENT DES RESEAUX ET
BRANCHEMENTS AEP DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE
DE BOURG**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement de la traverse de bourg il y a lieu de renouveler le réseau et les branchements d'alimentation en eau potable.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 102 000,00 € TTC.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet des travaux
- autorise le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental et l'Agence de l'eau
- approuve le plan de financement
- autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire

La séance est levée à 22h45